

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décision du 10 avril 2014 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme pour le programme 122 « Concours spécifiques et administration »

NOR : INTB1408594S

Le directeur général des collectivités locales,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 70;

Vu le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer,

Vu l'arrêté du 6 février 2014 portant désignation des responsables de programme pour le ministère de l'intérieur,

Décide:

Article 1^{er}

En application de l'article 70 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, les responsables de budget opérationnel de programme pour le programme 122 Concours spécifiques et administration sont désignés conformément à l'annexe à la présente décision.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 avril 2014.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des collectivités locales,
S. MORVAN

ANNEXE

RESPONSABLES DE BUDGETS OPÉRATIONNELS DE PROGRAMME

Programme 122 Concours spécifiques et administration

NUMÉRO ET NOM DU BUDGET OPÉRATIONNEL DE PROGRAMME		RESPONSABLE DU BUDGET OPÉRATIONNEL DE PROGRAMME
BOP 122 SEC	Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales	Sous-directrice des finances locales et de l'action économique
BOP 122 SIC	Subventions pour travaux divers d'intérêt local	Chef de cabinet du ministre de l'intérieur
BOP 122 ADC	Administration de la DGCL	Directeur de cabinet du DGCL